



Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

## Conférence de Presse

Mercredi 18 décembre 2024 à 12h – SMMAG à Grenoble

## Un chèque remis à La Banque Alimentaire pour Noël à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition de l'opération "Décembre Solidaire"

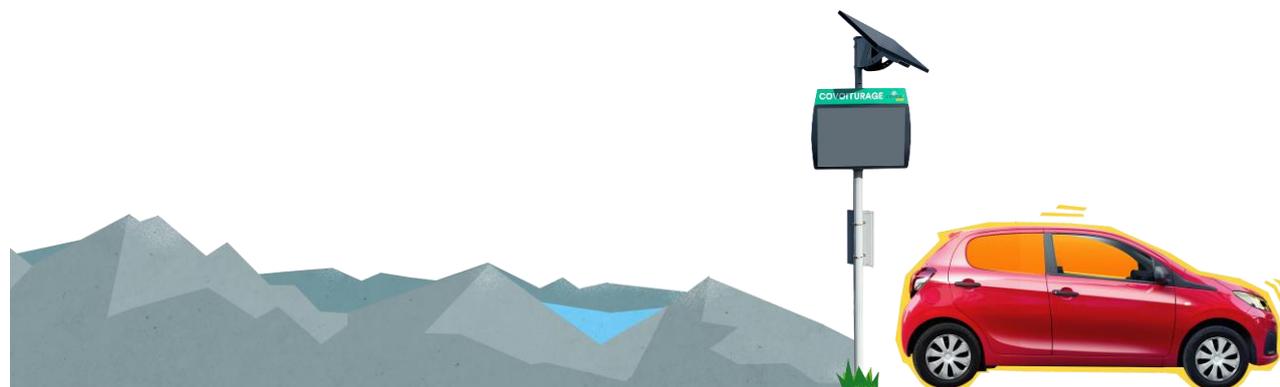
Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le service M covoit' Lignes+ a lancé sa campagne « Décembre solidaire » du 2 au 6 décembre.

### Le but ?

Covoiturez tout en faisant gagner des € à une association. Cette année, le SMMAG a choisi **La Banque alimentaire de l'Isère** !



**La somme de 595 € a été récoltée grâce à l'opération Décembre Solidaire.**



## L'objectif de cette opération ?

Au-delà des aspects financiers et écologiques, la solidarité est très souvent identifiée comme un levier pour le covoiturage.

Au travers de cette opération, il est proposé aux usagers de faire coup double ! Proposer des sièges libres aux personnes n'ayant pas forcément de solution pour se déplacer et convertir leurs trajets en € au profit d'une association !

Cette opération a aussi pour but de faire évoluer les comportements : il est proposé aux conducteurs de laisser leur véhicule et de devenir passager et ainsi remporter davantage de points !

## Comment ça fonctionne ?

Pour chaque trajet réalisé, les conducteurs/passagers cumulent des points pour leur ligne de covoiturage. A la fin de la semaine, la totalité des points, sur l'ensemble des lignes a été transformé en euros (1 point = 0.10€) selon le barème suivant :

- ✓ Un trajet conducteur : **1 point**
- ✓ Un trajet conducteur en utilisant la fonctionnalité de départ anticipé (nouvelle fonctionnalité de l'application) : **3 points**
- ✓ Un trajet passager : **5 points**
- ✓ Premier trajet réalisé en tant que passager : **10 points**

## Et les autres années ?

En 2022 et 2023 se sont respectivement **447 €** (*pour deux semaines d'opération*) **493 €** ont été versés à l'association des Resto du Cœur.

## Précision du service M covoit' Lignes+ opéré par le SMMAG

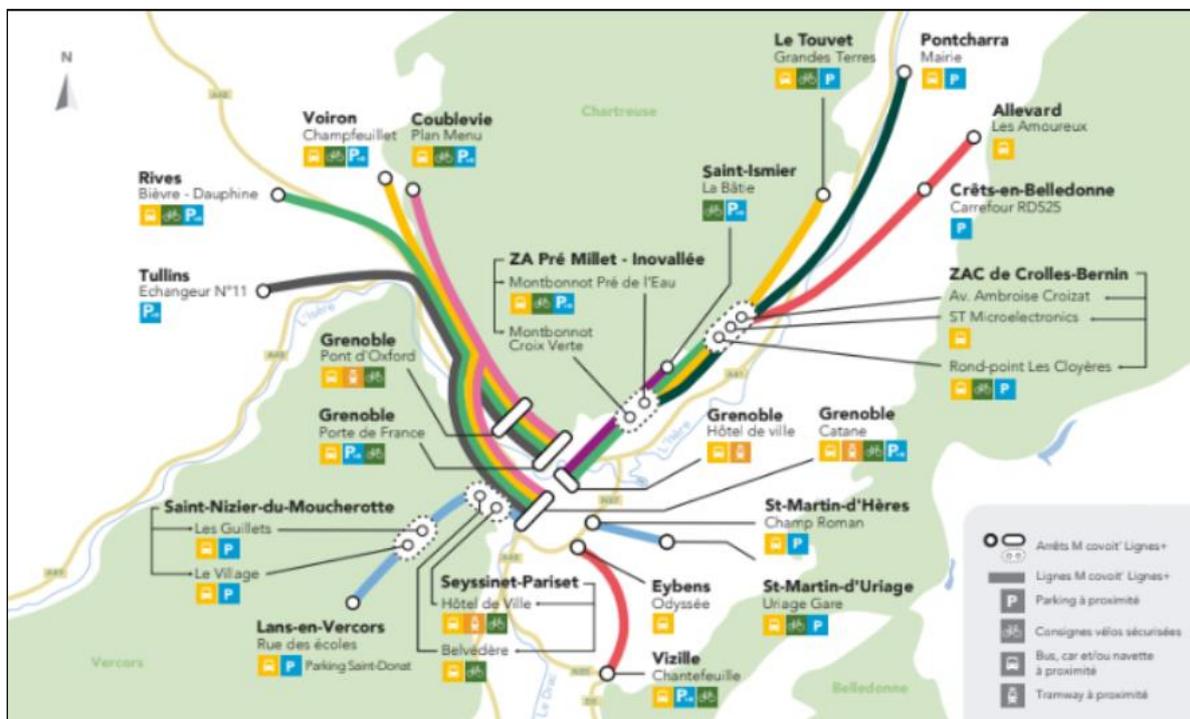
Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) déploie depuis 2020 des lignes de covoiturage à haut niveau de service : M covoit' Lignes+.

Rejoint par la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) en 2024, ce sont désormais 18 lignes de covoiturage qui sont proposées sur l'ensemble du territoire.

Ce projet s'inscrit dans une logique de complémentarité de l'offre de transport par l'extension ambitieuse du réseau M covoit' Lignes+.

Ainsi, il vient renforcer les solutions de mobilité, alternatives à l'utilisation en solo de sa voiture individuelle. Autant de nouvelles possibilités qui viennent compléter la palette des offres du SMMAG ! Ce dernier continue ainsi d'œuvrer pour changer le quotidien des citoyens dans leurs déplacements, enjeu au cœur de l'action publique.

## Cartographie des services M covoit' Lignes +



## Le covoiturage, une pratique en forte accélération entre le Voironnais, le Vercors, Grenoble et le Grésivaudan

En 2024 :

- ✓ Les conducteurs ont proposé près de 100 000 trajets, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à 2023.
- ✓ Le nombre de trajets effectué par des passagers sur les lignes M covoit' Lignes+ a augmenté de 24% par rapport à 2023, pour atteindre les **26 000 trajets**.
- ✓ Le pourcentage de garantie trajet reste sous la barre des 1% sur l'ensemble du réseau M covoit' Lignes+.
- ✓ L'offre de trajets continue ainsi de se renforcer pour permettre des temps d'attente performants. A titre d'exemple, sur les lignes Voiron – Champfeuillet en direction de Pont d'Oxford, Grenoble Hôtel de Ville en direction de l'arrêt Cloyères et Lans en Vercors – Seyssinet le temps d'attente le matin est de moins de 5 minutes, une fréquence semblable à celle d'un tramway.
- ✓ Au total, ce sont **2 600 personnes qui profitent du service M covoit' Lignes+**.

## Un pas de plus pour la politique covoiturage la plus innovante en Europe

**Sylvain LAVAL, Président du SMMAG**, explique : « *Le développement de M covoit' Lignes+ est l'une des politiques publiques les plus innovantes du territoire. Innovation technique, avec des lignes de covoiturage en temps réel intégrées dans l'Appli M. Innovation sociale, en mettant la coopération territoriale et la solidarité entre usagers au cœur de notre projet d'extension du système de transports publics vers les zones moins denses du territoire.*

*M covoit' est le service public qui accompagne les restrictions réglementaires à l'usage de la voiture auxquelles font face les habitants (voies réservées, zone à faibles émissions). Notre objectif est que chaque personne ait accès près de chez elle à une solution performante et écologique pour se déplacer. »*

Le SMMAG mène une politique volontariste de développement du covoiturage et positionne ce service public dans l'écosystème des mobilités de l'aire grenobloise.

Les lignes de covoiturage M covoit' Lignes+ sont désormais intégrées à L'Appli M, qui permet aux usagers de se déplacer sur le territoire avec un compte unique pour tous les modes (tramway, vélo, covoiturage, train ...). Les passagers M covoit' Lignes+ peuvent utiliser directement le service au travers de cette application : visualisation de son itinéraire, lancement de son trajet, ...

Les lignes de covoiturage entre le Pays Voironnais et Grenoble peuvent également bénéficier des effets de la **voie réservée aux covoitureurs** de 8 km sur l'A48, activée en cas de congestion aux heures de pointe.

Les covoitureurs du service M covoit' Lignes+ bénéficient d'une politique tarifaire incitative, mise en œuvre par le SMMAG et la CCMV et définie, à ce jour, ainsi : 0,50 € pour tout conducteur se géolocalisant en heure de pointe et participant à l'offre de mobilité, 2 € par passager transporté versés aux conducteurs et gratuité pour les passagers.

Les différents modes de covoiturage sont pensés ensemble et articulés pour apporter des solutions lisibles et pertinentes aux usagers. La marque M covoit' regroupe l'ensemble de cette offre.

*« Les trois services de covoiturage portés par le SMMAG, en plein développement et extension permettent d'apporter une réponse efficace à chacun en s'adaptant aux besoins différenciés des habitants du territoire qui, suivant leur lieu d'habitation, sont confrontés à des logiques de déplacements différentes. Et je suis persuadé qu'il s'agit du transport collectif le moins onéreux 😊 ! Et ce n'est pas fini... le SMMAG poursuit ses réflexions sur un service public de covoiturage spécifique lors d'événements culturels ou sportifs. Ces attentes sont identifiées tant par le public et que les organisateurs eu égard aux nombreuses activités culturelles et sportives proposées sur notre territoire. »* conclut **Luc REMOND, Vice-Président du SMMAG en charge du covoiturage.**



## À propos d'Ecov :

Ecov est un opérateur de mobilité qui conçoit, déploie et exploite des lignes de covoiturage sans réservation au service des collectivités locales. Entreprise de l'économie sociale et solidaire, créée en 2014 et agréée ESUS, Ecov opère plus d'une cinquantaine de lignes déployées dans des territoires périurbains et ruraux, sous différentes marques d'exploitation (dont Covoit'ici, Lane, M covoit' Lignes+, star't...), à l'image des réseaux de transports collectifs. Ecov a également réalisé plus de 100 études sur le covoiturage sous toutes ses formes. Son déploiement sur l'aire grenobloise est exemplaire et innovant constituant aussi un démonstrateur des possibles.

## Fonctionnement des lignes de covoiturage M covoit' Lignes+

Les lignes de covoiturage, exploitées par ECOV, permettent aux passagers comme aux conducteurs de **covoiturer grâce à un service simple et accessible** :

- ✓ Un passager souhaitant covoiturer se rend à l'arrêt, y fait une **demande de covoiturage** en indiquant son arrêt de destination au moyen d'une application mobile, d'un SMS ou d'une assistance téléphonique.
- ✓ Sa demande est relayée en temps réel aux conducteurs susceptibles de l'emmener, par **des panneaux lumineux** au bord de la route sur l'ensemble des lignes, et au moyen de l'application smartphone (notification envoyée aux conducteurs).
- ✓ Le **premier conducteur en chemin souhaitant covoiturer** prend en charge le passager et bénéficie ainsi d'un partage des frais et, le cas échéant, d'un accès à la voie réservée.
- ✓ En cas de **non prise en charge du passager dans les 15 minutes**, en heure de pointe, l'assistance prend contact avec l'utilisateur pour lui proposer une solution alternative garantissant son trajet (transport en commun si possible et à défaut taxi) sans aucun frais pour le passager.

### CONTACT PRESSE

anthony.demanas@smmag.fr / 06 72 21 76 95 – 04 85 59 91 35